

Conseil d'école élémentaire du vendredi 4 novembre 2016

Personnes présentes : Mr Morel, **enseignant directeur**, Mmes Liatard, Soja (jusqu'à 19h30), Verjus, Mangin, Corbin, **enseignantes**, Mme Mérino **déléguée départementale de l'Éducation Nationale** (18 h 55 à 20 h 20), Mme Guégaden **adjointe aux affaires sociales mairie d'Héricy**, Mr Lemire, **adjoint mairie d'Héricy**, Mmes Roche, Esteves, Bonin, Fouché, Bray **représentantes ALPEH titulaires**, Mr Torres **représentant ALPEH titulaire**, Mme Oblin **représentante ALPEH suppléante**.

Personnes invitées, absentes : Mme Bouchut, Inspectrice de la circonscription Melun Seine et Loing, Mme Bouchet-Bellecourt, maire d'Héricy.

La séance commence à 18h05. Madame Bray est secrétaire de séance. Mr. Morel propose à chacun de se présenter.

1/ Rappel sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'école (articles 17, 18 , 19 , 20 du décret n°90-788 du 06/09/90 modifiés par décret n°2013-983 du 04/11/2013 (art. 1 et 2).

Les partenaires (enseignants y compris spécialisés, représentants des collectivités territoriales, DDEN et parents du comité nouvellement élu) sont réunis en Conseil d'École pour informer, donner des avis et débattre sur la vie de l'école, animés par un souci : l'intérêt des enfants.

Parmi ses missions, le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Adopte le projet d'école.
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis à madame la DASDEN.
- Donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Il est consulté sur :

- Les activités pédagogiques, culturelles, sportives ... en relation avec les programmes nationaux.
- L'utilisation des moyens alloués à l'école.
- La restauration scolaire.
- L'hygiène scolaire.
- La protection et la sécurité des élèves.
- Les conditions d'intégration des élèves handicapés.
- Les activités périscolaires.

Certains points relevant de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit de :

- La composition des classes, les prévisions d'effectifs.
- L'organisation des aides spécialisées.
- Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers.
- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Rôle du délégué départemental de l'Éducation Nationale : désigné(e) pour 4 ans par l'inspecteur d'académie après avis du C.D.E.N, il (elle) peut intervenir individuellement sur :

- L'état et les besoins des écoles.
- L'entretien des locaux.
- Le fonctionnement et l'hygiène alimentaire des restaurants scolaires.

Les personnes présentes lors du conseil d'école sont l'équipe enseignante, les titulaires des associations de parents d'élèves et deux membres de la municipalité. Mr Morel précise qu'il peut, en tant que Président du conseil, convier toute autre personne, en fonction de l'ordre du jour (le périscolaire, des spécialistes médicaux, le médecin et l'infirmière scolaire...).

2) Coopérative scolaire. Précisions de Mme Liatard (trésorière)

La coopérative scolaire est composée de deux parties :

- une subvention de la mairie de 2 200€ qui permet de payer les entrées au festival l'enfant et le 7ème art (540€), les ramettes de papier (800€), l'inscription kangourou des maths (414€)... et une partie des entrées du spectacle les Briardises.
- un financement de la part des parents par le biais de la coopérative (1324€) et les photos ce qui contribue à l'achat de livre de bibliothèque , matériels divers...

Pour information, pour la rentrée 2 016-2 017, la somme versée par les parents pour la coopérative est de 1387€.

L'ALPEH souligne que l'école a exprimé le désir pour cette année d'être autonome dans son budget et dans la réalisation de ces projets scolaires. L'ALPEH indique que pour ne pas court-circuiter l'école et sa vente de chocolats Léonidas, elle a décidé par vote à main levée de ne pas réaliser sa vente annuelle de chocolats initiative saveur cette année. Mais l'association, ayant besoin de financement, a décidé d'effectuer une vente au sein même des membres de l'association.

3) Personnel affecté à Jean Carcy pour 2016/2017

- Les enseignants : Mme Liatard CP, Mme Verjus CE1, Mme Soja CE2, Mme Mangin CM1 A, Mme Corbin CM1 B, M Morel et Mme Kubanowski CM2.
- La déléguée départementale de l'Education Nationale : Mme Mérino
- Le psychologue scolaire : Mr Boucourt
- Les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) : Mme Dujeu et Mme Roux
- L'enseignant référent MDPH : Mr Fouqué
- L'enseignant référent ERTDC (troubles du comportement) : Mr Barbier

4) Effectifs et répartition des élèves

6 classes pour 136 élèves.

CP 24 élèves, CE1 27 élèves, CE2 26 élèves, CM1 A 17 élèves, CM1 B 17 élèves et CM2 25 élèves.

Pour **la rentrée 2017-2018**, 25 CM2 partiront au collège et 15 CP seront inscrits en élémentaire.

5) Scrutin du 7 octobre 2016

231 inscrits. 114 votants. 17 bulletins nuls ou blancs. 97 suffrages exprimés. Taux de participation **de 49,35 %**.

Une liste d'association de parents d'élèves l'ALPEH avec 6 sièges. Les élections se sont faites principalement par correspondance, une seule personne est venue voter sur place. Le vote s'est déroulé dans la salle du clos en raison du plan Vigipirate.

6) Règlement intérieur

Des modifications et précisions vont être apportées au règlement intérieur après discussion au conseil d'école sur les articles 5 et 6 p 4. Il est rappelé que tout médicament ou assimilé est interdit dans l'enceinte de l'école sauf en cas de PAI. (cf article 4 p4) et qu'il est interdit d'amener un certain nombre de matériels et d'objets à l'école ou lors de sorties scolaires (cf article 10 p 5). Des manquements à ce règlement ont été constatés sur ces deux points en octobre. Il est donc demandé de respecter rigoureusement le règlement intérieur pour le bon fonctionnement de l'école.

L'article 5 p 4 sur les collations est également abordé. Les enfants ne peuvent apporter que des fruits frais ou secs, des compotes ou des yaourts à boire conformément au plan de lutte contre l'obésité et son application au sein du département. Mr Morel précise que l'ALPEH peut joindre Mme l'inspectrice pour toute information à ce sujet. Depuis ce Conseil d'école, une réponse confirmant ceci a été apportée par Mme l'Inspectrice au directeur qui l'a transmise à l'ensemble des membres de l'instance Conseil d'école.

Suite à ces corrections, le règlement intérieur est voté à l'unanimité **soit 14 votes.**

7) Exercice d'évacuation fictif suite à une intrusion

Un exercice d'évacuation fictif aura lieu le 6 décembre en situation d'intrusion, le matin, avec évacuation vers la salle de l'Orangerie ou la salle du Clos. Des nouveaux systèmes d'alarme lumineux ont été installés pendant les congés de la Toussaint par la mairie, conformément aux directives de l'Education Nationale. Le principe est que si un enseignant s'aperçoit d'une intrusion, il doit appuyer sur le bouton de l'alarme ce qui déclenche le signal lumineux dans toutes les autres classes.

Il y a donc maintenant deux alarmes distinctes : une alarme sonore pour l'incendie et une visuelle en cas d'intrusion. Plusieurs questions sont soulevées par l'équipe enseignante et l'ALPEH au sujet de la procédure à effectuer en cas d'intrusion et sur la possibilité que l'alarme lumineuse puisse être actionnée par une télécommande. Mr Lemire va se renseigner sur ce point. Chaque enseignant doit en tout cas posséder un téléphone portable en classe.

8) Piscine

Toutes les classes sont donc concernées sauf les CP. Les deux classes de CM1 et le CM2 se rendent à la piscine le mardi et ce, jusqu'au 31 janvier 2017. Les CE1 et CE2 s'y rendront également le mardi à partir du 21 février 2017 jusqu'au 4 juillet.

L'équipe enseignante et l'ALPEH remercient la mairie pour avoir permis à l'ensemble des classes de bénéficier de ces créneaux piscine. Mme Mangin fait d'ailleurs constater qu'un certain nombre d'enfants ne sont pas forcément à l'aise dans l'eau.

Pour rappel : le forfait bus pour la piscine coûte environ 110€ par rotation et la réservation des lignes de piscine 5 000€.

9) Étude

L'ALPEH précise qu'il y a eu des soucis pour les inscriptions à l'étude en ce début d'année scolaire. Il est suggéré que dès le mois de juin de l'année scolaire écoulée, il puisse être remis aux familles la procédure pour l'inscription à l'étude avec les renseignements nécessaires. Cela permettrait d'ailleurs d'avoir une base sur la quantité d'élèves concernée. Il faut savoir qu'il n'y a pas d'étude possible en-dessous de 8 enfants.

Toutes les études se font avec Mr Morel : le lundi 11 élèves, le mardi 15 élèves et le jeudi 10 élèves.

10) Sorties

Le projet de la classe découverte concernant les CP et les CE2 est évoqué, beaucoup regrettant que ce voyage n'ait pu avoir lieu, le taux de refus de parents dépassant le quota autorisé (qui est de 2 enfants par classe). L'école a un projet commun à toutes les classes pour une sortie, c'est pour cette raison qu'elle propose différentes actions pour financer ce voyage (chocolats Léonidas...). La mairie ne peut pas participer financièrement et ne reporte pas l'argent dédié initialement pour le projet de classe découverte. La mairie indique qu'il n'y aura pas de possibilités de financement également sur l'ensemble de l'année 2017-2018.

Tous les élèves ont déjà assisté au spectacle des Briardises en octobre.

Les CP et CE2 se sont déjà rendus à l'école d'autrefois à Pouilly le Fort. Cette sortie a été très appréciée par les enfants.

Les deux classes de CM1 effectueront une sortie le 25 novembre au musée de l'auberge Ganne à Barbizon avec des ateliers. Les CP et CE2 réaliseront la même sortie en avril.

Les CM2 se rendront le 12 mai 2017 au musée de la Grande Guerre à Meaux.

Courant mars-avril, les élèves iront au cinéma dans le cadre du festival l'enfant et le 7^{ème} art.

Mme Guégaden précise qu'il va y avoir une exposition à l'Orangerie sur la Grande Guerre du vendredi 11 novembre au lundi 14 novembre inclus. Mr Morel indique que 4 élèves de CM2 liront des textes des soldats durant la commémoration du 11 novembre à 11h30 et que différents élèves de l'école (CM1) chanteront la Marseillaise. Mme Verjus et Mr Morel seront présents à la commémoration.

11) Point informatique

Mr Morel a contacté l'association e-enfance, l'intervention au sein des classes a maintenant un coût contrairement à l'an passé. La somme de 180€ est demandée par l'organisme pour les deux classes de CM1. Malgré la qualité de l'intervention appréciée, tant par les élèves, que par l'équipe enseignante, celle-ci juge le coût trop élevé et trouve finalement que cela touche davantage au domaine familial qu'à l'école malgré le B2I (brevet informatique et internet). A ce moment, est souligné le désir de l'école de ne plus être financé par l'ALPEH.

12) Procédure de transmission du compte-rendu du conseil d'école

Un compte-rendu sera apposé, comme d'habitude, sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école. Un exemplaire sera communiqué par mail aux familles et enfin il sera visible sur le site de la mairie. Ce compte-rendu est signé par le directeur de l'école et par le secrétaire de séance. Pour les prochains conseils d'école, il est décidé que Mme Liatard sera secrétaire pour le conseil du 2^{ème} trimestre et que Mme Guégaden pour le conseil du 3^{ème} trimestre.

13) Téléthon

Le vendredi 2 décembre se déroulera une vente de gâteaux, de boissons, d'objets confectionnés par les enfants du centre de loisirs, de cartes postales de 16h30 à 18h30 au niveau de la place du Clos mais aussi au niveau de la maternelle en collaboration avec la mairie et le centre de loisirs.

14) Noël 10 et 11 décembre

Mr Torres expose le détail des festivités avec le déroulement des deux journées dans la commune avec notamment un goûter proposé par l'ALPEH, un défilé aux lampions, le spectacle dans le parc de la mairie et enfin des animations proposées aux enfants dans la salle du Clos

Dans le cadre du défilé aux lampions, Mme Mangin propose de réaliser des lampions et de prendre en photo chaque lampion afin qu'il soit exposé sur les vitres de la salle du clos. De même, le concours de dessins est reconduit à la demande de Mme Verjus.

15) Salon du livre

Le salon du livre se tiendra le samedi 20 mai prochain de 10h à 18h dans la salle de l'Orangerie avec de nombreux auteurs, illustrateurs et éditeurs ainsi que des animations tout au long de la journée. Mme Verjus a pris contact avec l'un des illustrateurs participant au salon et attend les tarifs proposés pour une possible intervention en classe en amont du salon du livre.

16) Points mairie

L'équipe enseignante et l'ALPEH remercient la mairie pour la pose du portail tant attendu.

La mairie indique que grâce aux directives de la préfecture pour assurer la sécurité des élèves, elle a pu bénéficier d'une subvention pour l'installation du portail à hauteur de 800€. Un caniveau va être mis en place pour ne plus avoir de flaques d'eau devant le portail.

Les WC au niveau de la cantine ont été réparés et ferment de nouveau. Les serrures au niveau du portail arrière sont opérationnelles.

L'équipe enseignante et l'ALPEH remercient également la mairie pour les tracés au sol, la pose de bancs, dans la cour de récréation. Mme Verjus souligne qu'il faudrait revoir le système de fermeture de la porte côté rue de l'église.

En 2017, est prévue l'installation de deux portes anti-panique au RDC. La peinture des 4 classes va être mise sur le budget de 2017, un devis a déjà été réalisé par un artisan mais s'avère trop cher. Ces travaux seront sans doute effectués durant les grandes vacances scolaires.

Les rideaux pour la classe de Mme Soja pour limiter l'éblouissement ont été budgétés pour 2017

Il manque un TBI (tableau blanc interactif) dans la classe de Mme Corbin, mais cet achat est conditionné par le maintien ou non de cette classe pour la rentrée 2017-2018. Une demande écrite avait été rédigée en juin par Mme Corbin mais la demande de ce TBI a été faite antérieurement par Mme Delachapelle.

Mme Corbin emmène actuellement son ordinateur portable personnel en classe, ce qui n'est pas acceptable. Mr Lemire va voir s'il y en a dans le stock un ordinateur portable qui pourrait profiter à Mme Corbin. Celle-ci va faire une demande écrite.

D'autre part, Mme Mangin précise qu'il n'y a pas eu de réinstallation de l'environnement Windows sur son ordinateur parti en réparation (intervention demandée avant les récents congés). Mr Lemire se renseigne lundi à ce propos.

Second Conseil d'école fixé au **28/02/17**.

La séance se termine à 20h20.

Le secrétaire

Le directeur